

EXPERTISE-ACTION

DANS LES DOMAINES
SOCIAL, PENAL ET ÉTHIQUE

La recherche au service des problématiques des entreprises : répondre aux attentes des entreprises sur des problématiques managériales en dépassant le cadre de la formation, pour intégrer la dimension d'expertise du chercheur sur le terrain dans les domaines social, pénal et éthique.

Brigitte PEREIRA

Professeur de Droit, Habilitée à Diriger
des Recherches en Sciences de Gestion



L'expertise-action dépasse le simple consulting en répondant aux questions de l'entreprise. Elle donne les moyens de s'inscrire dans le temps pour résoudre les problèmes à venir ou susceptibles de se présenter. La recherche donne la hauteur des différentes pratiques par rapport aux lois, et oriente sur la mise en place de nouvelles règles managériales.

DOMAINE SOCIAL

- **Les problématiques de sécurité et de risques psycho sociaux dans un contexte de changement organisationnel.** L'apport des instruments normatifs dans le cadre d'une formation n'est pas toujours suffisant (obligation de sécurité et prévention du harcèlement, moral ou sexuel). Les pratiques judiciaires évoluent et les entreprises peinent à s'adapter à l'application renouvelée de ces normes. De plus, ces normes peuvent se révéler insuffisantes pour des problématiques spécifiques aux entreprises, ce qui conduit à les compléter par des normes managériales par rapport au contexte particulier de l'entreprise, son histoire et sa culture. La mise en place de règles managériales se révèle être une nécessité pour compléter des vides pratiques qui conduisent les entreprises à être en infraction.
- **La mise en place d'un guide d'usage des réseaux sociaux afin d'accompagner les salariés.** L'expertise-action répond au souci de préserver la réputation de l'entreprise et la liberté d'expression des salariés. La loi pose des bases mais ne définit pas l'équilibre à atteindre entre la protection de la réputation de l'entreprise et la liberté d'expression. Les pratiques comparées révèlent des circonstances particulières selon l'objet de l'entreprise, son contexte et son implantation. La dimension expertale de recherche met en évidence l'ensemble des décisions (une centaine de décisions judiciaires) qui permettent de savoir quelles orientations peuvent être prises, puis de mettre en place la charte ou le guide d'usage par rapport aux nécessités de l'entreprise.



DOMAINE PÉNAL ET ÉTHIQUE

- Les atteintes à la probité commises par les salariés ou les responsables d'entreprise ;
- Le droit d'alerte et la procédure d'enquête ;
- La formation regroupe les dispositifs à maîtriser, de même que la manière de les adopter ; l'expertise consiste à répondre aux problèmes de l'entreprise en prenant en compte la pratique judiciaire sur un certain nombre d'années, les pratiques comparées des entreprises et le contexte de l'entreprise intéressée. Le résultat consiste à orienter les acteurs dans une démarche durable de mise en place d'un cadre normatif flexible et opérationnel, transférable aux fournisseurs et à l'ensemble de la chaîne de valeur. Les comparaisons étrangères des pratiques d'entreprise permettent de mieux asseoir les investissements de l'entreprise et de développer une démarche à la fois garante de la compétitivité de l'entreprise et empreinte de transparence.

EXEMPLES D'EXPERTISES-ACTIONS RÉALISÉES

2014	▪ Comment prévenir le risque de harcèlement moral en entreprise : l'apport de l'Éthique est-il suffisant ?	<i>Direction de l'Éthique et de la Déontologie du Groupe SNCF, Paris, France, 10 décembre</i>
2015	▪ Expertise sur le Déploiement du programme de prévention et de lutte contre la corruption internationale	<i>Direction de l'Éthique et de la Déontologie, 16 juillet 2015, Paris</i>
2015	▪ Dispositif juridique relatif à la protection des lanceurs d'alerte dans 11 pays et mise en place de la procédure d'alerte, Rapport d'expertise pour la Direction de l'Éthique et de la Déontologie de la SNCF (traduit en anglais, allemand et Italien), novembre, pp. 1-27	<i>Direction de l'Éthique et de la Déontologie, octobre, Paris</i>
2016	▪ Rupture des relations contractuelles et réduction des effectifs ▪ Sécurité et responsabilité pénale de l'employeur ▪ Les licenciements pour motif économique et les ruptures conventionnelles	<i>(ed.), Groupe SNCF, Direction de l'Éthique et de la Déontologie, 10 mars, Paris</i>
2016	▪ Liberté d'expression, réseaux sociaux et salariés ▪ Protection de la réputation de l'entreprise ▪ Guide d'usage des réseaux sociaux numériques	<i>Groupe SNCF, Direction de l'Éthique et de la Déontologie, 9 décembre, La Plaine Saint-Denis</i>
2017	▪ Les atteintes à la probité ▪ Les atteintes à la sécurité des salariés et la délégation de pouvoirs	<i>Groupe SNCF-Direction de l'Éthique et de la Déontologie de la SNCF, vol. 16 mars</i>

MODALITÉS

- Programme de travail à définir selon les besoins de l'entreprise
- **Coût d'une journée d'intervention** : 1 500€ HT
- **Nombre minimal de jours d'intervention** : 5 jours



Caroline FRANCOISE

02 31 46 71 97

cfrancoise@em-normandie.fr